

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 21 mars 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Palettes ZONE DE NON DROIT ou l'échec du Conseil d'État !**

Il a été porté à notre connaissance qu'une bande de délinquants résidant dans le quartier des Palettes, terrorisent des animaux, détruisent un appartement, se vantent d'avoir incendié un véhicule, se filment avec leurs téléphones portables lors de déprédations ou d'actes de violence et diffusent leurs clips vidéo, apologie à divers crimes et méfaits, sur Internet. Ces images vidéo sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mcge.ch/2082085.html>

<http://www.mcge.ch/2113531.html>

<http://www.mcge.ch/2223255.html>

Face à de tels comportements, devons-nous comprendre que le Conseil d'Etat ne met pas tout en œuvre pour faire régner l'ordre dans la République ?

Nous avons évalué le fait de diffuser ou non les clips vidéo de ces bandes. Vu leur importance démonstrative et incitative, votre information nous a paru largement prioritaire.

Ce qui est certain, c'est que ces comportements sont tout simplement inadmissibles et que la passivité du pouvoir exécutif est intolérable.

Désormais nous savons que l'ordre républicain pour tous n'est pas une priorité pour notre gouvernement.

C'est à cause de cette passivité que des cas tels que celui de « Momo », roué de coups dans le quartier des Acacias, se propagent.

Mesdames et Messieurs les Députés, nous pouvons imaginer que le Conseil d'Etat croit encore que la réponse adéquate à l'intolérance, dont font preuve ces bandes organisées, n'est et ne peut qu'être la tolérance. La tolérance est la porte ouverte au laxisme.

La réponse à l'intolérance est le respect. Or ce respect commence par celui des lois du pays dans lequel on vit.

En laissant agir ces bandes, c'est non seulement l'ordre qui est mis en cause mais tout l'édifice social. Ceux qui veulent fermer les yeux ou laisser faire, en comptant sur le mutisme bienveillant de certains médias qui n'osent pas dénoncer ces agissements, et nous parlementaires si nous n'exigeons pas des mesures d'une très grande fermeté, nous sommes tous complices de cette situation.

En notre qualité de députés, nous avons voulu aller à la rencontre de ces jeunes, qui pour certains ont largement dépassé l'âge de 20 ans, afin de leur donner la parole et voir ce qu'ils attendent de la société. Pour tout dialogue, nous avons eu droit à des jets de pierres et autres canettes de bière.

Ces images peuvent être visionnées sur le site Internet suivant : [www.mcge.ch](http://www.mcge.ch) ainsi que trois clips vidéo dont les titres sont révélateurs « Palettes, fuck la police » ou encore « Palettes un quartier en état de choc ». Vous y visionnerez des courses de voitures à l'Avenue des Communes-Réunies au Grand-Lancy prises entre 130 et 180 km/h, des armes, l'incendie d'une voiture et d'un appartement, de l'argent accompagné d'armes à feu.

Ces appels à la violence, à la haine et à la délinquance sont réprimés par le code pénal. Vu la conduite gouvernementale, on pourrait croire que seuls les policiers et les honnêtes citoyens sont passibles des foudres du Droit !

De nombreux jeunes se retrouvent déjà pris dans le cercle vicieux de la déviance, de la drogue, de la violence, de la délinquance. Certains, influençables, s'appêtent à franchir la limite au-delà de laquelle il sera trop tard pour intervenir.

Face à ces comportements révélateurs d'une grave dérive, le fatalisme gouvernemental est tout simplement inadapté.

François Mitterrand l'a dit avant nous, « gouverner n'est pas plaire ». Même le gouvernement de Sa Gracieuse majesté britannique, conduit par le très socialiste Tony BLAIR l'a déclaré il y a quelques temps, ceux qui ne veulent pas respecter notre ordre et nos lois ne sont pas les bienvenus !

Ces bandes sont localisées, on sait d'où elles viennent. Laisser ces individus en liberté sans sanction y compris des mesures de refoulement est la preuve d'une irresponsabilité politique qui doit être sanctionnée.

**Notre devoir en tant que Citoyens et d'autant plus en tant que députés, est de sauvegarder la cohésion sociale que ces bandes mettent en danger.**

**Messieurs du Gouvernement, descendez de la Tour Baudet, quittez vos cocktails mondains, mettez des baskets et allez regarder le quotidien que vivent les habitants de ces quartiers pour ne pas dire les « téci » comme ils disent !**

Il n'existe plus d'autorité dans ces quartiers sur-urbanisés, habités par d'honnêtes et modestes familles qui sont abandonnées par ceux qui promettent de les défendre, la loi a disparu pour laisser place à la raison du plus fort. Les voyous font la loi. C'est intolérable. Ceux qui se taisent se rendent complice de crime contre la démocratie, par faiblesse et manque de courage politique !

*En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :*

**Question :**

**Que va faire le Conseil d'Etat afin d'endiguer ce phénomène inquiétant de bandes de délinquants qui n'ont plus peur de s'afficher lors de leurs crimes?**